

VINCI

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la Société

VINCI SA

1973, boulevard de la Défense
92757 Nanterre Cedex - France

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint et Directeur Financier de votre société.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 11 886 587 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

VINCI SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 2

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Bertrand Baloché



Jean-Romain Bardoz



Marc de Villartay



Amnon Bendavid

Bertrand Baloché

Jean-Romain Bardoz

Marc de Villartay

Amnon Bendavid



Nanterre, le 4 mars 2024

Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées.

Messieurs,

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées (article L.225-115 du Code de Commerce) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 11 886 587 euros.

C. LABEYRIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Labeyrie", written over a diagonal line.

**Directeur Général Adjoint
et Directeur Financier**

1973 boulevard de La Défense
CS 10268
F-92757 Nanterre Cedex
Tél : +33 1 57 98 76 00
www.vinci.com

Société anonyme au capital de 1 473 943 102,50 euros
RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806